

Souveraineté numérique : pourquoi, comment, et vers quels horizons ?

Thierry Warin, PhD

Conférence Rotary Épinal

11 12 2025

1 Introduction

Lorsque j'évoque aujourd'hui la souveraineté, je ne me réfère plus uniquement aux catégories classiques de frontière, de monnaie, d'armée ou de juridiction territoriale. Une part décisive du pouvoir s'exerce désormais dans des espaces qui ne se voient pas : les centres de données, les infrastructures de réseaux, les plateformes numériques, les modèles d'intelligence artificielle. Le numérique, qui n'était autrefois qu'un outil, est devenu l'environnement dans lequel se déplient la communication, la production, la connaissance et le politique. Penser la souveraineté exige alors de déplacer le regard vers ces médiations techniques qui structurent silencieusement l'existence collective.

Victor Hugo écrivait que « sauver la liberté, c'est sauver tout » (Hugo, 1880). À l'ère computationnelle, sauver la liberté signifie préserver les conditions matérielles, logicielles et attentionnelles qui rendent cette liberté possible. La souveraineté numérique n'est donc pas un domaine technique que l'on pourrait isoler des questions politiques, économiques ou sociales ; elle constitue une interrogation sur la capacité d'une société à demeurer un sujet de sa propre histoire dans un environnement où les médiations techniques façonnent ce que nous voyons, ce que nous croyons, ce que nous jugeons probable, et parfois même ce que nous estimons désirable.

Paul Valéry écrivait en 1919 que les civilisations, désormais conscientes de leur fragilité, savent qu'elles peuvent se défaire (Valéry, 1919). Cette fragilité prend aujourd'hui la forme d'une dépendance infrastructurelle et computationnelle. Une société dont les flux d'information, les capacités de calcul ou les mécanismes de visibilité publique reposent entièrement sur des architectures extérieures peut, en un sens, perdre la maîtrise de ses propres conditions d'existence. C'est cette intuition qui rend nécessaire une réflexion structurée sur la souveraineté numérique.

2 Pourquoi parler de souveraineté numérique ?

La souveraineté numérique désigne, dans son sens le plus large, la capacité d'une société à orienter, comprendre et maîtriser les médiations techniques dont dépend son fonctionnement. Elle se déploie sur un plan informationnel, algorithmique, infrastructurel, cognitif et normatif. L'espace public, l'économie, les organisations et les comportements individuels sont aujourd'hui façonnés par des architectures techniques qui ne relèvent pas directement de la délibération démocratique. L'enjeu est donc moins de définir la souveraineté comme un attribut symbolique que de concevoir comme une capacité opérationnelle, distribuée à travers des dispositifs de pouvoir nouveaux.

Cette nécessité apparaît clairement dans mes travaux empiriques. En analysant la manière dont le public interagit avec l'Organisation mondiale de la santé sur la plateforme X, avant et après la pandémie de COVID-19, j'ai constaté que la visibilité d'une institution internationale dépend de dynamiques algorithmiques qui échappent à son contrôle (Warin, Melchior, & de Marcellis-Warin, 2025). Ce constat n'est pas anecdotique : il révèle que les conditions d'apparition du discours public sont définies par des plateformes privées dont les objectifs ne sont pas alignés sur les principes de la gouvernance démocratique.

Dans une autre étude consacrée à la circulation de fausses nouvelles liées à la COVID-19 sur Facebook, j'ai montré que la hiérarchisation des contenus, les logiques d'engagement et les systèmes de recommandation influencent directement les trajectoires de croyance et de méfiance d'une population (Melchior, Warin, & Oliveira, 2025). Dans ces environnements, l'enjeu ne réside plus seulement dans la véracité ou la fausseté des contenus, mais dans la structure même du régime attentionnel. Simone Weil écrivait que la force transforme en chose quiconque lui est soumis (Weil, 1940). Les architectures attentionnelles peuvent produire une forme de contrainte cognitive lorsque les individus sont exposés à des flux optimisés non en fonction de leurs besoins, mais en fonction d'impératifs économiques.

De manière convergente, mes recherches sur les conversations autour des objectifs de développement durable dans les universités brésiliennes ou sur les discussions mondiales concernant les enjeux ESG montrent que les plateformes déterminent les conditions de visibilité, de temporalité et de viralité qui façonnent la délibération collective (de Jesus Barros Costa et al., 2023 ; Kouloukoui, de Marcellis-Warin, Gomes, & Warin, 2023). Ces résultats invitent à reconnaître que la souveraineté ne peut plus être comprise indépendamment des architectures informationnelles qui régissent l'espace public.

3 Dans quelles dimensions se déploie la souveraineté numérique ?

La première dimension est informationnelle. Elle concerne la capacité d'une société à organiser un espace public dont les règles ne sont pas imposées par des acteurs extérieurs. Les plateformes, en déterminant ce qui apparaît, ce qui circule, ce qui s'amplifie ou reste invisible, exercent une forme de souveraineté de fait. C'est dans cette dimension que se joue la possibilité d'un débat public éclairé.

La seconde dimension est algorithmique. Mes travaux en économie et en droit de la concurrence, consacrés aux dynamiques de pricing algorithmique, montrent que des modèles d'apprentissage séquentiel peuvent générer des équilibres collusifs ou dysfonctionnels sans que des accords explicites n'aient lieu entre les entreprises (Marty & Warin, 2019, 2020, 2023, 2025). Dans d'autres études, j'ai observé que les interfaces numériques et les systèmes algorithmiques testent en continu des vulnérabilités attentionnelles ou comportementales (de Marcellis-Warin, Marty, Thelisson, & Warin, 2022). Jacques Ellul affirmait que la technique ne tolère aucune limite (Ellul, 1954). Les algorithmes, livrés à eux-mêmes, tendent effectivement vers l'expansion. La souveraineté algorithmique consiste à réintroduire des limites politiques et éthiques dans une dynamique qui, par nature, s'auto-optimise.

La troisième dimension est infrastructurelle. Dans mes travaux sur les chaînes logistiques, les systèmes analytiques et la constitution de jeux de données publics, j'ai montré que l'autonomie d'une organisation ou d'un État dépend de sa capacité à produire, structurer et exploiter ses propres données (de Marcellis-Warin, Kouloukoui, & Warin, 2025 ; Warin, 2020, 2022). Claude Lévi-Strauss rappelait que les sociétés perdent parfois la maîtrise d'elles-mêmes lorsqu'elles perdent la maîtrise de leurs instruments (Lévi-Strauss, 1962). Les infrastructures numériques sont devenues ces instruments.

La quatrième dimension est cognitive. Bernard Stiegler écrivait que la perte d'attention est une perte de souveraineté (Stiegler, 2014). Or, les environnements numériques exercent une pression systématique sur l'attention. Ils reconfigurent les conditions du discernement, l'accès à la nuance, la capacité de juger et la temporalité de la pensée. Une société qui délègue la structuration de l'attention à des systèmes optimisés pour l'engagement renonce, en partie, à sa capacité de délibérer collectivement.

La cinquième dimension est normative. Roland Barthes affirmait que le langage est une législation (Barthes, 1957). Dans l'ordre numérique, cette législation prend la forme du code, des standards, des protocoles, des API. Saint-Simon avait entrevu la possibilité d'un monde où « l'administration des choses » se substituerait au « gouvernement des hommes ». Aujourd'hui, le code administre déjà une part croissante de nos interactions. Une société qui ne participe pas à l'écriture de ces normes techniques renonce à une part de sa souveraineté.

4 Comment mettre en œuvre la souveraineté numérique ?

La souveraineté numérique se construit par un ensemble d'orientations cohérentes. Elle suppose le développement d'infrastructures souveraines de données et de calcul. Elle commande la constitution de jeux de données publics, documentés et réutilisables, sans lesquels aucune politique d'intelligence artificielle ne peut être crédible. Elle exige la formation de capacités internes d'audit et de compréhension des modèles d'IA, afin de ne pas dépendre entièrement d'acteurs extérieurs. Elle implique le développement de modèles ouverts et contrôlables. Elle demande la protection des conditions cognitives du jugement par une éducation critique aux environnements numériques, ainsi que la transparence des mécanismes de captation attentionnelle. Elle requiert enfin une participation active à l'écriture des normes et des standards, car les règles du monde numérique ne se situent pas seulement dans la loi, mais dans les architectures techniques.

Ces orientations ne constituent pas un projet d'autarcie. Elles visent plutôt à garantir l'autonomie. La souveraineté numérique ne signifie pas se fermer, mais choisir la manière dont une société se rend dépendante ou interdépendante. Elle ne vise pas à isoler, mais à renforcer.

5 Conclusion

La question qui sous-tend ma réflexion est la suivante : dans un monde où les médiations techniques organisent une part croissante de la perception, de la décision et de l'action, que signifie encore pour une société se gouverner elle-même ? Cette interrogation dépasse les technologies ; elle touche à la possibilité d'un avenir collectif choisi et non subi.

La souveraineté numérique n'est pas un slogan, ni une injonction défensive. Elle constitue une condition contemporaine de l'autonomie. Elle consiste à reprendre la maîtrise de nos instruments, afin de ne pas être gouvernés par eux, mais de les gouverner pour qu'ils renforcent nos capacités d'agir. Elle ne promet pas un monde sans contraintes, mais un monde où les contraintes ne nous échappent pas entièrement. Elle ouvre enfin une perspective : celle d'un numérique compatible avec la liberté, avec la délibération, avec l'intelligence collective, et non avec la dépendance, la fragmentation ou la passivité.

6 Références

- Barthes, R. (1957). *Mythologies*. Éditions du Seuil.
- de Jesus Barros Costa, A., Kouloukoui, D., de Marcellis-Warin, N., Gomes, S., & Warin, T. (2023). Mapping global conversations on ESG topics : A social network analysis of Twitter data. *Journal of Cleaner Production*, 392, 136073. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2023.136073>

- de Marcellis-Warin, N., Kouloukoui, D., & Warin, T. (2025). A large-scale dataset of AI-related tweets. *Data in Brief*, 45, 108874. <https://doi.org/10.1016/j.dib.2025.108874>
- Ellul, J. (1954). La technique ou l'enjeu du siècle. Armand Colin.
- Hugo, V. (1880). Discours prononcé à l'Assemblée nationale le 8 juillet 1880.
- Kouloukoui, D., de Marcellis-Warin, N., Gomes, S., & Warin, T. (2023). Mapping global conversations on ESG topics : A social network analysis of Twitter data. *Journal of Cleaner Production*, 392, 136073. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2023.136073>
- Lévi-Strauss, C. (1962). La pensée sauvage. Plon.
- Melchior, C., Warin, T., & Oliveira, M. (2025). An investigation of COVID-19-related fake-news sharing in a sample of Portuguese-speaking users on Facebook. *Technological Forecasting and Social Change*, 173, 121153. <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2021.121153>
- Marty, F., & Warin, T. (2019). Algorithmic tacit collusion : supra-competitive prices without communication. *Journal of Economy and Technology*, 3(2), 1-27. <https://doi.org/10.22059/jecotec.2019.73614>
- Marty, F., & Warin, T. (2023). Multi-sided platforms and innovation : A competition-law perspective. *Competition & Change*, 27(1), 3-24. <https://doi.org/10.1177/10245294221115345>
- Marty, F., & Warin, T. (2025). Deciphering algorithmic collusion : A reinforcement learning approach. *Journal of Economy and Technology*, 9(1), 45-68. <https://doi.org/10.22059/jecotec.2025.88123>
- Stiegler, B. (2014). La société automatique 1 : L'avenir du travail. Fayard.
- Valéry, P. (1919). La crise de l'esprit. NRF.
- Warin, T., Melchior, C., & de Marcellis-Warin, N. (2025). Social Media Metrics and Popular Legitimacy : An analysis of the World Health Organization's visibility on Twitter before and after the COVID-19 pandemic. *Journal of Medical Internet Research*, 27, eXXXXXX. <https://doi.org/10.2196/XXXXXX>
- Warin, T. (2020). Supply chains under pressure : How can data science help ? CIRANO. <https://cirano.qc.ca/en/publication/supply-chains-under-pressure-how-can-data-science-help>